



Ingénierie des sols

Etudes Sites et Sols Pollués

Suspensions ou présence de pollution dans les sols, ou pour des besoins liés à la gestion des eaux, diagnostics et solutions...



Mieux
construire,
durablement.

alios.fr

Soucieux des questions environnementales, ALIOS Groupe a créé un Pôle Sites et Sols Pollués (SSP) qui intervient dans différents domaines :

La protection de l'environnement : nous prévenons la dispersion des polluants dans les sols, l'air et les eaux souterraines.

La conformité réglementaire : nous répondons aux exigences légales et réglementaires en matière de gestion des sites pollués.

Le développement immobilier : nous sécurisons et valorisons les terrains pour des projets de construction ou de réaménagement.

La responsabilité juridique : nous déterminons les responsabilités en cas de pollution historique.

La protection de la santé publique : nous identifions et atténuons les risques pour la santé humaine.



Nos ingénieur(e)s réparti(e)s dans nos différentes agences vous aident à évaluer la présence et l'ampleur de la contamination des sols et des eaux souterraines sur un site donné. Cette étude comprend généralement plusieurs phases :

Une étude historique et documentaire : nous collectons des informations sur les activités passées et présentes du site.

Une diagnostique du terrain : nous réalisons des prélèvements de sols, d'eaux souterraines, et d'air pour analyser la présence de polluants.

Une évaluation des risques : nous analysons les données collectées pour évaluer les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Nos recommandations et plan de gestion : propositions de mesures de gestion et de réhabilitation du site.



Une étude SSP doit être demandée dans plusieurs situations :

➤ **L'achat ou la vente de terrains** : Pour s'assurer que le terrain est exempt de pollution avant la transaction. Exemple : la transformation d'une friche urbaine (une ancienne gare de triage sera étudiée pour être transformée en centre commercial).

➤ **Un changement d'usage du terrain** : Par exemple, convertir une zone industrielle en zone résidentielle. Exemple : la réhabilitation d'un site industriel (Un ancien site de production chimique sera évalué avant d'être réaménagé en parc résidentiel).

➤ **Un projet de construction** : Avant de commencer les travaux pour éviter des coûts supplémentaires dus à la contamination. Exemple : la construction d'une école (le terrain devra être vérifié pour s'assurer qu'il ne présente pas de risques pour les futurs utilisateurs).

➤ **Une dépollution réglementaire** : Intervention conforme à une obligation légale imposée par les autorités.



Nos implantations

ALIOS Groupe est riche d'un réseau de 17 agences réparties dans toute la France, dont 1 filiale (HYDRO INVEST), ainsi que 2 autres filiales à l'étranger (IKERLUR en Espagne et ALIOS Polska en Pologne). Ces relais permettent une mutualisation de nos compétences pour une meilleure réactivité d'exécution de nos différentes études. Vous économisez ainsi des coûts de production inutiles et vous évitez des retards qui impacteraient fortement votre budget.

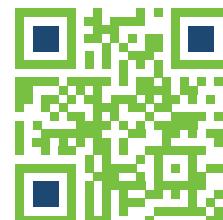
Contactez-nous

Benoît MONNIOT

Ingénieur Sites et Sols Pollués, Responsable du Département SSP

+33 6 38 49 85 25 | benoit.monniot@alios.fr

Scanner la carte
de nos agences



Mieux
construire,
durablement.

alios.fr